

# INSLX

## FICHE SIGNALÉTIQUE

Date de révision : 03-mai-2016

Numéro de révision: 1

### 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DU FABRICANT

**Nom du produit** SEAL LOCK PLUS WHITE  
**Code du produit** IL-6800F  
**Code produit Alternate** XF0410  
**Classe de produit** PEINTURE DILUÉE AU SOLVANT  
**Couleur** Blanc  
**Utilisation recommandée** Apprêts  
**Restrictions d'utilisation** Aucun renseignement disponible

**Fabriqué pour**  
Benjamin Moore & Cie Limitée  
8775, rue Keele  
Concord ON L4K 2N1  
Tél.: 1-800-361-5898  
insl-x.ca

**Fabricant**  
Benjamin Moore & Cie  
101 Paragon Drive  
Montvale, NJ 07645  
Tél. : 800-225-5554  
insl-x.com

**Numéro d'appel d'urgence**  
CANUTEC: 613-996-6666

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Classification

Ce produit chimique est considéré comme dangereux par le Règlement sur les produits dangereux (HPR: DORS / 2015-17)

|  |             |
|--|-------------|
| Liquides inflammables                    | Catégorie 2 |
| Physical hazard not otherwise classified | Catégorie 1 |

#### Éléments d'étiquetage

**Danger**

#### **Mentions de danger**

Liquide et vapeurs très inflammables  
Risque de combustion spontanée



Aspect liquide

Odeur solvant

**Conseils de prudence - Prévention**

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaude, ne pas fumer  
 Maintenir le récipient fermé de manière étanche  
 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception  
 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant  
 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles  
 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques  
 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage  
 Immédiatement après utilisation, les chiffons, laines d'acier ou rebuts utilisés avec ce produit dans un contenant métallique hermétique rempli d'eau ou sécher à plat.

**Peau**

En cas de contact avec la peau (ou les cheveux) enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau

**Incendie**

En cas d'incendie utiliser du CO<sub>2</sub>, une poudre d'extinction ou une mousse pour l'extinction

**Conseils de prudence - Entreposage**

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais

**Conseils de prudence - Élimination**

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée  
 Les matériaux, utilisés avec ce produit, tels les chiffons, peuvent s'enflammer spontanément. Après utilisation, mettre les chiffons dans l'eau ou les sécher à plat, puis les jeter.

**Autres informations**

12.5226 % du mélange est constitué de composants d'une toxicité inconnue

### 3. COMPOSITION : RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPOSANTS

| Nom chimique                               | N° CAS     | % de Poids (max.) |
|--|------------|-------------------|
| Talc                                       | 14807-96-6 | 10 - 30%          |
| Ethanol                                    | 64-17-5    | 10 - 30%          |
| Titanium dioxide                           | 13463-67-7 | 10 - 30%          |
| t-Butyl acetate                            | 540-88-5   | 7 - 13%           |
| Magnesium carbonate                        | 546-93-0   | 5 - 10%           |
| Nepheline syenite                          | 37244-96-5 | 1 - 5%            |
| Isopropyl alcohol                          | 67-63-0    | 1 - 5%            |
| Distillates, petroleum, hydrotreated light | 64742-47-8 | 1 - 5%            |
| Iron                                       | 7439-89-6  | 0.5 - 1%          |

### 4. PREMIERS SOINS

|  |   |
|--|---|
| <b>Conseils généraux</b>                       | Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation.  |
| <b>Contact avec les yeux</b>                   | Rincer abondamment les yeux avec de l'eau. Après un rinçage initial, retirer les lentilles cornéennes s'il y a lieu, puis poursuivre le rinçage pendant au moins 15 minutes, en gardant les yeux ouverts. Consulter un médecin si les symptômes persistent. |
| <b>Contact avec la peau</b>                    | Retirer rapidement les vêtements et chaussures contaminés tout en rinçant abondamment avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si l'irritation de la peau persiste.  |
| <b>Inhalation</b>                              | Sortir à l'air frais. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.<br>En l'absence de respiration, placer sous respiration artificielle. Appeler immédiatement un médecin.  |
| <b>Ingestion</b>                               | Rincer immédiatement la bouche avec de l'eau, puis en boire abondamment par la suite. À moins d'une recommandation médicale, ne pas induire le vomissement. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin.     |
| <b>Protection pour les secouristes</b>         | Utiliser un équipement de protection personnelle.   |
| <b>Symptômes et Effets les Plus Importants</b> | Aucun renseignement disponible.   |
| <b>Avis aux médecins</b>                       | Traiter en fonction des symptômes.  |

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

|  |   |
|--|---|
| <b>Propriétés inflammables</b>                                 | Les vapeurs peuvent se propager jusqu'à une source d'inflammation éloignée et provoquer un retour de flamme. Les vapeurs peuvent provoquer un feu à inflammation instantanée.                 |
| <b>Agents extincteurs appropriés</b>                           | Mousse, poudre pour feux, eau. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.  |
| <b>Équipement de protection individuelle pour les pompiers</b> | Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.                           |
| <b>Produits de combustion dangereux</b>                        | En cas d'incendie, la fumée peut contenir du dioxyde de carbone, du monoxyde de carbone et d'autres produits de combustion, de composition variée, qui peuvent être toxiques et/ou irritants. |
| <b>Risques Spécifiques à la Substance Chimique</b>             | Inflammable. Retour de flamme possibles à des distances considérables. Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'inflammation. Les                    |

réipients fermés peuvent se rompre si exposés au feu ou à la chaleur extrême. La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

|  |                |
|--|----------------|
| <b>Sensibilité à l'impact Mécanique</b>    | Non            |
| <b>Sensibilité à la Ddécharge Statique</b> | Oui            |
| <b>Données sur l'inflammabilité</b>        |                |
| <b>Point d'éclair (°F)</b>                 | 40             |
| <b>Point d'éclair (°C)</b>                 | 4              |
| <b>Méthode de mesure du point d'éclair</b> | PMCC           |
| <b>Limites d'inflammation dans l'air</b>   |                |
| <b>Limite inférieure d'explosion:</b>      | Non disponible |
| <b>Limite supérieure d'explosion:</b>      | Non disponible |

**NFPA**    **Santé:** 1        **Inflammabilité :** 3        **Instabilité:** 0        **Spécial :** Sans objet

#### Légende NFPA

0=Non dangereux

1=Faible

2=Modéré

3=Élevé

4=Sévère

*Le classement assigné est seulement un classement suggéré, l'entrepreneur/employeur a les responsabilités finales du classement du NFPA où ce système est utilisé.*

*L'information additionnelle concernant le système de classification NFPA est disponible à partir du National Fire Protection Agency (NFPA) au [www.nfpa.org](http://www.nfpa.org).*

## 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

### Précautions personnelles

Enlever toute source d'inflammation. Prenez les précautions nécessaires pour prévenir les retours de flamme. Mettre les réipients et l'équipement de manutention à la terre et les attacher ensemble. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuelle.

### Autres informations

Empêcher toute fuite ou rejet additionnel s'il est possible de le faire en toute sécurité. Empêcher la contamination des eaux souterraines et la pénétration du produit dans les drains. Ne pas rejeter dans le système d'égout sanitaire ni dans les eaux de surface. Alerter les autorités locales en cas de rejet substantiel ne pouvant être confiné.

### Précautions environnementales

Consulter la section 12 pour des données écologiques supplémentaires.

### Méthodes de nettoyage

Endiguer. Enlever avec un absorbant inerte. Transporter le produit à l'aide d'un équipement antiétincelles ou

antidéflagrant puis le placer dans un récipient approprié pour la mise au rebut. Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### Manutention

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un équipement de protection individuelle. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Utiliser dans des endroits ventilés seulement. Assurer une ventilation adéquate pour prévenir l'accumulation de vapeur pendant et après l'utilisation.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Pour éviter l'inflammation des vapeurs organiques par la décharge d'électricité statique, toutes les parties en métal des équipements utilisés doivent être mises à la masse. Eloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes. Ne pas fumer. Éteindre toutes les flammes et veilleuses, ainsi que les cuisinières, appareils de chauffage, moteurs électriques et toutes autres sources de combustion pendant l'utilisation et jusqu'à ce que toutes les vapeurs aient été éliminées. Une inflammation et/ou un retour de flamme peuvent survenir.

### Entreposage

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger de la chaleur. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Conserver hors de la portée des enfants.

**DANGER** - Les chiffons, tampons de laine d'acier ou rebuts imbibés de ce produit peuvent s'enflammer spontanément s'ils ne sont pas éliminés correctement. Après usage, il faut donc les placer immédiatement dans un contenant métallique rempli d'eau et scellé.

### Matières incompatibles

Incompatible avec les acides et les bases fortes, ainsi qu'avec les agents oxydants puissants.

## 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Limites d'exposition

| Nom chimique | ACGIH                     | Alberta                   | Colombie-Britannique   | Ontario TWAEV  | Québec                      |
|--------------|---------------------------|---------------------------|--|--|-----------------------------|
| Talc         | 2 mg/m <sup>3</sup> - TWA | 2 mg/m <sup>3</sup> - TWA | 2 mg/m <sup>3</sup> - TWA<br>particulate matter<br>containing no<br>asbestos and less<br>than 1% crystalline<br>silica | 2 mg/m <sup>3</sup> - TWAEV<br>containing no<br>asbestos and less<br>than 1% crystalline<br>silica | 3 mg/m <sup>3</sup> - TWAEV |

|   |                                 |  |  |   |   |
|---|---------------------------------|--|--|---|---|
| Ethanol                                       | 1000 ppm - STEL                 | 1000 ppm - TWA<br>1880 mg/m <sup>3</sup> - TWA   | 1000 ppm - STEL  | 1000 ppm - STEL   | 1000 ppm - TWAEV<br>1880 mg/m <sup>3</sup> - TWAEV  |
| Titanium dioxide                              | 10 mg/m <sup>3</sup> - TWA      | 10 mg/m <sup>3</sup> - TWA   | 10 mg/m <sup>3</sup> - TWA<br>3 mg/m <sup>3</sup> - TWA                                  | 10 mg/m <sup>3</sup> - TWA  | 10 mg/m <sup>3</sup> - TWAEV  |
| t-Butyl acetate                               | 200 ppm - TWA                   | 200 ppm - TWA<br>950 mg/m <sup>3</sup> - TWA   | 200 ppm - TWA  | 200 ppm - TWAEV<br>950 mg/m <sup>3</sup> - TWAEV  | 200 ppm - TWAEV<br>950 mg/m <sup>3</sup> - TWAEV  |
| Magnesium carbonate                           | N/E                             | 10 mg/m <sup>3</sup> - TWA   | 10 mg/m <sup>3</sup> - TWA<br>3 mg/m <sup>3</sup> - TWA                                  | 10 mg/m <sup>3</sup> - TWAEV<br>containing no<br>asbestos and less<br>than 1% crystalline<br>silica | 10 mg/m <sup>3</sup> - TWAEV  |
| Nepheline syenite                             | N/E                             | N/E  | N/E  | 10 mg/m <sup>3</sup> - TWAEV  | N/E   |
| Isopropyl alcohol                             | 200 ppm - TWA<br>400 ppm - STEL | 200 ppm - TWA<br>492 mg/m <sup>3</sup> - TWA<br>400 ppm - STEL<br>984 mg/m <sup>3</sup> - STEL | 200 ppm - TWA<br>400 ppm - STEL  | 200 ppm - TWA<br>400 ppm - STEL   | 400 ppm - TWAEV<br>985 mg/m <sup>3</sup> - TWAEV<br>500 ppm - STEV<br>1230 mg/m <sup>3</sup> - STEV |
| Distillates, petroleum,<br>hydrotreated light | N/E                             | N/E  | 200 mg/m <sup>3</sup> - TWA<br>Skin absorption can<br>contribute to overall<br>exposure. | N/E   | N/E   |

**Légende**

ACGIH - Les limites d'exposition en milieu de travail de la American Conference of Governmental Industrial Hygienists

Alberta - Les limites d'exposition en milieu de travail en Alberta

Colombie-Britannique - Les limites d'exposition en milieu de travail en Colombie-Britannique

Ontario - Les limites d'exposition en milieu de travail en Ontario

Québec - Les limites d'exposition en milieu de travail au Québec

N/E - Non établi

**Mesures techniques**

Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées.

**Équipement de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

Lunettes de sécurité avec protections latérales. S'il y a un risque d'éclaboussures, porter: lunettes de sécurité à protection intégrale

**Protection de la peau**

Gants protecteurs et habillement imperméable.

**Protection respiratoire**

N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Dans une application dépassant les limites d'exposition admissibles, porter un appareil respiratoire conforme aux normes NIOSH sélectionné par un technicien qualifié en fonction des conditions de travail particulières. Pour vaporiser le produit ou l'appliquer en lieu confiné, porter un appareil respiratoire recommandé pour la pulvérisation de peinture ou pour la protection contre les vapeurs organiques conforme aux normes NIOSH.

**Mesures d'hygiène**

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Laver à fond après manipulation.

**9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES****Aspect**

liquide

**Odeur**

solvant

**Seuil de perception de l'odeur**

Aucun renseignement disponible

**Densité (lbs/gal)**

10.9 - 11.0

**Densité**

1.30 - 1.32

**pH**

Aucun renseignement disponible

**Viscosité (cps)**

Aucun renseignement disponible

|   |                                |
|---|--------------------------------|
| <b>Solubilité</b>                                 | Aucun renseignement disponible |
| <b>Solubilité dans l'eau</b>                      | Aucun renseignement disponible |
| <b>Taux d'évaporation</b>                         | Aucun renseignement disponible |
| <b>Pression de vapeur</b>                         | Aucun renseignement disponible |
| <b>Densité de vapeur</b>                          | Aucun renseignement disponible |
| <b>% solides en masse</b>                         | 65 - 75                        |
| <b>% solides en volume</b>                        | 45 - 55                        |
| <b>% volatiles en masse</b>                       | 25 - 35                        |
| <b>% volatiles en volume</b>                      | 45 - 55                        |
| <b>Teneur limite réglementaire en COV (g/l)</b>   | < 350                          |
| <b>Point d'ébullition (°F)</b>                    | 167                            |
| <b>Point d'ébullition (°C)</b>                    | 75                             |
| <b>Point de congélation (°F)</b>                  | Aucun renseignement disponible |
| <b>Point de congélation (°C)</b>                  | Aucun renseignement disponible |
| <b>Point d'éclair (°F)</b>                        | 40                             |
| <b>Point d'éclair (°C)</b>                        | 4                              |
| <b>Méthode de mesure du point d'éclair</b>        | PMCC                           |
| <b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>               | Non applicable                 |
| <b>Limite supérieure d'explosion:</b>             | Non applicable                 |
| <b>Limite inférieure d'explosion:</b>             | Non applicable                 |
| <b>Temp d'autoignition (°F)</b>                   | Aucun renseignement disponible |
| <b>Temp d'autoignition (°C)</b>                   | Aucun renseignement disponible |
| <b>Température de décomposition (°F)</b>          | Aucun renseignement disponible |
| <b>Température de décomposition (°C)</b>          | Aucun renseignement disponible |
| <b>Coefficient de répartition (n-octanol/eau)</b> | Aucun renseignement disponible |

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

|   |  |
|---|--|
| <b>Réactivité</b>                           | Sans objet   |
| <b>Stabilité chimique</b>                   | Stable dans des conditions normales. Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.  |
| <b>Conditions à éviter</b>                  | Tenir loin des flammes, des surfaces chaudes, de l'électricité statique et des sources d'allumage. Étincelles. Température élevée. |
| <b>Matières incompatibles</b>               | Incompatible avec les acides et les bases fortes, ainsi qu'avec les agents oxydants puissants.                                     |
| <b>Produits de décomposition dangereux</b>  | Une décomposition thermique peut mener à l'émission de gaz et de vapeurs irritants.  |
| <b>Possibilité de réactions dangereuses</b> | Aucun dans des conditions d'emploi normales.   |

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Renseignements sur le produit

#### Informations sur les voies d'exposition probables

**Voies majeures d'exposition** Contact avec les yeux ou la peau et inhalation.

### Toxicité aiguë

**Renseignements sur le produit** Une exposition répétée et prolongée aux solvants

organiques peut causer des dommages irrémediables au cerveau et au système nerveux. Il peut être nocif ou fatal de faire intentionnellement un usage abusif du produit en concentrant et en inhalant les vapeurs.

### Informations sur les effets toxicologiques

#### Symptômes

Aucun renseignement disponible

### Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

#### Contact avec les yeux

Un contact avec les yeux peut causer une irritation.

#### Contact avec la peau

Peut causer une irritation de la peau ou une dermatite. Un contact prolongé avec la peau peut dessécher la peau et entraîner une dermatite.

#### Inhalation

Nocif par inhalation. En concentration élevée, les vapeurs et aérosols irritent les yeux, le nez, la gorge et les poumons et peuvent causer des maux de tête, des étourdissements, de la somnolence, des pertes de conscience, ainsi que d'autres effets néfastes au système nerveux central.

#### Ingestion

Nocif en cas d'ingestion. L'ingestion peut irriter les membranes muqueuses. Une petite quantité de ce produit aspiré dans le système respiratoire lors de l'ingestion ou du vomissement peut causer des dommages pulmonaires bénins ou graves, pouvant à la limite entraîner la mort.

#### Sensibilisation:

Aucun renseignement disponible.

#### Effets neurologiques

Aucun renseignement disponible.

#### Effets mutagènes

Aucun renseignement disponible.

#### Effets sur la reproduction

Aucun renseignement disponible.

#### Effets sur le développement

Aucun renseignement disponible.

#### Effets sur les organes cibles

Aucun renseignement disponible.

#### STOT - exposition unique

Aucun renseignement disponible.

#### STOT - exposition répétée

Aucun renseignement disponible.

#### Autres effets néfastes

Aucun renseignement disponible.

#### Risque d'aspiration

Peut être nocif en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. L'aspiration de faibles quantités de ce produit dans l'appareil respiratoire durant l'ingestion ou la régurgitation peut causer de graves lésions aux poumons pouvant conduire à la mort.

### Mesures numériques de la toxicité

#### Unknown Acute Toxicity

12.5226 % du mélange est constitué de composants d'une toxicité inconnue

### Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH

#### ETAmél (orale)

10901 mg/kg

#### ETAmél (cutané)

54172 mg/kg

#### ETAmél (inhalation-poussière/brouillard)

17.6 mg/L

### Composant

#### Ethanol



LD50 oral : mg/kg (Rat)  
 LC50 Inhalation (Vapeur) : ppm (Rat, 10 hr.)

Titanium dioxide

LD50 oral : > 10000 mg/kg (Rat)

Isopropyl alcohol

LD50 oral : mg/kg (Rat)

LD50 cutané : mg/kg (Lapin)

LC50 Inhalation (Vapeur) : ppm (Rat)

Distillates, petroleum, hydrotreated light

LD50 oral : > 5,000 mg/kg (Rat)

LD50 cutané : > 3,000 mg/kg (Lapin)

Iron

30000 mg/kg (Rat)

**Toxicité chronique**

**Cancérogénicité**

*L'information ci-dessous indique si chaque agence a énuméré n'importe quel ingrédient comme carcinogène .:*

| Nom chimique     | CIRC                           | NTP | OSHA Carcinogène |
|------------------|--------------------------------|-----|------------------|
| Titanium dioxide | 2B - Possible Human Carcinogen |     | Listed           |

Même si le CIRC considère le dioxyde de titane comme étant potentiellement cancérigène pour l'être humain, la conclusion de son sommaire se lit comme suit : " On pense que l'utilisation de produits dans lesquels le dioxyde de titane est lié à d'autres matières, comme c'est le cas pour la peinture, n'entraîne pas d'exposition importante au dioxyde de titane. "

**Légende**

CIRC : Centre International de Recherche sur le Cancer

NTP : National Toxicity Program

OSHA : Occupational Safety & Health Administration

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

**Effets écotoxicologiques**

Les effets environnementaux de ce produit n'ont pas été pleinement étudiés.

**Renseignements sur le produit**

**Toxicité aiguë aux poissons**

Aucun renseignement disponible

**Toxicité aiguë aux invertébrés aquatiques**

Aucun renseignement disponible

**Toxicité aiguë aux plantes aquatiques**

Aucun renseignement disponible

**Persistance et dégradabilité**

Aucun renseignement disponible.

**Potentiel de bioaccumulation**

Aucun renseignement disponible.

**Mobilité dans des milieux environnementaux**

Aucun renseignement disponible.

**Ozone**

Aucun renseignement disponible

**Composant****Toxicité aiguë aux poissons**Titanium dioxide

LC50: &gt; 1000 mg/L (Tête-de-boule - 96 hr.)

**Toxicité aiguë aux invertébrés aquatiques**

Aucun renseignement disponible

**Toxicité aiguë aux plantes aquatiques**

Aucun renseignement disponible

**13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****Méthode d'élimination des déchets dangereux**

L'élimination des déchets dangereux doit être conforme aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux. Comme les exigences varient selon la localité, consulter le Service de collecte des ordures ou la Direction de la protection de l'environnement pour connaître les moyens d'élimination.

**Avertissement au sujet des contenants vides**

Les contenants vides peuvent contenir des résidus de produits. Respecter les avertissements de l'étiquette, même après avoir vidé le contenant. Les vapeurs résiduelles peuvent exploser à l'inflammation.

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****TMD****Nom officiel d'expédition**

Peinture

**Classe de danger**

3

**N° ONU**

UN1263

**Groupe d'emballage**

II

**Désignation**

UN1263, Paint, 3, II

**ICAO**

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le fabricant.

**IMDG / OMI**

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le fabricant.

**15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

**Inventaires internationaux**

**TSCA : États-Unis** Oui - Tous les composants sont énumérés ou exclus.  
**LIS : Canada** Oui - Tous les composants sont énumérés ou exclus.

**Inventaire national des rejets de polluants (INRP)****INRP - Sections 1-4**

Ce produit contient les substances chimiques suivantes, assujetties aux sections 1-4 du INRP :

| <u>Nom chimique</u> | <u>N° CAS</u> | <u>% de Poids (max.)</u> | <u>INRP - Sections 1-4</u> |
|---------------------|---------------|--------------------------|----------------------------|
| Ethanol             | 64-17-5       | 10 - 30%                 | Listed                     |
| t-Butyl acetate     | 540-88-5      | 7 - 13%                  | Listed                     |
| Isopropyl alcohol   | 67-63-0       | 1 - 5%                   | Listed                     |

**INRP - Section 5**

Ce produit contient les substances chimiques suivantes, assujetties à la section 5 du INRP :

| <u>Nom chimique</u>                        | <u>N° CAS</u> | <u>% de Poids (max.)</u> | <u>INRP - Section 5</u> |
|--|---------------|--------------------------|-------------------------|
| Ethanol                                    | 64-17-5       | 10 - 30%                 | Listed                  |
| Isopropyl alcohol                          | 67-63-0       | 1 - 5%                   | Listed                  |
| Distillates, petroleum, hydrotreated light | 64742-47-8    | 1 - 5%                   | Listed                  |

**SIMDUT État réglementaire**

Ce produit a été classé conformément aux critères de risque du Règlement sur les produits dangereux (HPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le HPC.

## 16. AUTRES INFORMATIONS

**HMIS - Santé: 1      Inflammabilité : 3      Réactivité: 0      EPI : -**

**Légende HMIS**

0 = Danger minimal

1 = Danger faible

2 = Danger modéré

3 = Danger sérieux

4 = Danger sévère

\* = Danger chronique

X = Défini par l'utilisateur

*Remarque : Le code EPI a été délibérément laissé en blanc. Indiquer un code EPI qui assurera la protection des employés contre les dangers que présente le produit dans des conditions d'emploi normales.*

*Avertissement : Le classement HMIS® est fondé sur une échelle graduée de 0 à 4, selon laquelle 0 représente des risques minimes et 4 des risques graves. Même si l'indication des codes HMIS® sur les FS n'est pas obligatoire en vertu de l'article 29 CFR 1910.1200, le fabricant a choisi de les indiquer. Le classement HMIS® doit servir seulement à l'intérieur d'un programme HMIS® mis en oeuvre intégralement et pour lequel les travailleurs ont reçu une formation appropriée. HMIS® est une marque de commerce déposée de la NPCA. Le matériel HMIS® peut être obtenu exclusivement de J.J. Keller au 800 327-6868.*

**AVERTISSEMENT!** Le raclage, le sablage ou l'enlèvement des vieilles couches de peinture peuvent entraîner le dégagement de poussières de plomb. LE PLOMB EST TOXIQUE. UNE EXPOSITION AUX POUSSIÈRES DE PLOMB PEUT CAUSER DES MALADIES GRAVES OU DES DOMMAGES AU CERVEAU, NOTAMMENT CHEZ

LES ENFANTS. LES FEMMES ENCEINTES DOIVENT AUSSI ÉVITER TOUTE EXPOSITION. Réduire le risque d'exposition en portant un appareil respiratoire conforme aux normes NIOSH. Nettoyer à fond à l'aide d'un aspirateur HEPA et une vadrouille humide. Avant de commencer un travail d'enlèvement de peinture, prière de consulter le site de Santé Canada à [http://www.hc-sc.gc.ca/ewh-semt/contaminants/lead-plomb/asked\\_questions-questions\\_posees-fra.php](http://www.hc-sc.gc.ca/ewh-semt/contaminants/lead-plomb/asked_questions-questions_posees-fra.php) pour connaître les moyens de protection pour soi-même et sa famille.

**Préparée par** Service de Gestion des Produits  
Benjamin Moore & Co.  
101 Paragon Drive  
Montvale, NJ 07645  
855-724-6802

**Date de révision :** 03-mai-2016  
**Cause de la révision** Non disponible

**Avis de non-responsabilité**

Les renseignements contenus dans la présente sont présentés de bonne foi et considérés comme exacts en date de la mise à jour indiquée ci-dessus. Ces renseignements sont fournis sans garantie d'aucune sorte. Les employeurs doivent s'en servir à titre de complément à d'autres renseignements recueillis et faire leur propre évaluation de la pertinence et de l'exhaustivité de l'ensemble des renseignements recueillis afin d'assurer l'usage adéquat de ces substances, ainsi que la sécurité et la santé des employés. L'utilisateur de ces données et renseignements doit s'assurer de leur conformité aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et locaux.

**FIN DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE**